



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration – Soixante-quatorzième session**  
Rome, 5-6 décembre 2001

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

**LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES**

POUR

**LE PROJET DE PROMOTION DES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES ET DE  
GESTION DES RESSOURCES DANS LE NORD DE MINDANAO**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>CARTE DE LA ZONE DU PROJET</b>	<b>iv</b>
<b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>	<b>v</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vi</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec les Philippines	2
<b>DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET</b>	<b>4</b>
A. Zone du projet et groupe cible	4
B. Objectifs et stratégie du projet	5
C. Composantes	5
D. Coûts et financement du projet	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	12
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	14
<b>TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>15</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION</b>	<b>15</b>
 <b>ANNEXE</b>	
<b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ</b>	<b>17</b>



## APPENDICES

<b>I. COUNTRY DATA</b> <b>(DONNÉES SUR LE PAYS)</b>	<b>1</b>
<b>II. PREVIOUS IFAD FINANCING</b> <b>(FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA)</b>	<b>2</b>
<b>III. INDICATIVE DYNAMIC LOGICAL FRAMEWORK</b> <b>(CADRE LOGIQUE DYNAMIQUE INDICATIF)</b>	<b>3</b>
<b>IV. ORGANIZATION AND MANAGEMENT</b> <b>(ORGANISATION ET GESTION)</b>	<b>9</b>



### TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Peso (PHP)
1,00 USD	=	41 PHP
1,00 PHP	=	0,024 USD

### POIDS ET MESURES

Systeme métrique

### SIGLES ET ACRONYMES

BAsD	Banque asiatique de développement
BFP	Bureau de facilitation du projet
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UAL	Unités administratives locales
UE	Union européenne
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

### GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES

**Année budgétaire**

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre



## CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

*Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.*

## RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES

### PROJET DE PROMOTION DES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES ET DE GESTION DES RESSOURCES DANS LE NORD DE MINDANAO

#### RÉSUMÉ DU PRÊT

<b>INSTITUTION INITIATRICE:</b>	FIDA
<b>EMPRUNTEUR:</b>	République des Philippines
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Ministère de la réforme agraire
<b>COÛT TOTAL DU PROJET:</b>	21,6 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	11,6 millions de DTS (équivalent approximativement à 14,8 millions de USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>COFINANCEUR:</b>	Aucun
<b>CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:</b>	3,0 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT:</b>	2,2 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	1,5 million de USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:</b>	FIDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

## NOTE DE PRÉSENTATION

**Qui sont les bénéficiaires?** Ce projet d'une durée de six ans vise environ 58 500 ménages pauvres et 270 des villages (*barangay*) des plus déshérités des régions X (Caraga) et XIII (nord de Mindanao). Le groupe cible rassemble une population pauvre et privée de droits, composée notamment de groupes indigènes, de pêcheurs, de bénéficiaires de la réforme agraire, de travailleurs sans terre, de montagnards et de femmes.

**Pourquoi sont-ils pauvres?** La forte incidence de la pauvreté dans le nord de Mindanao peut être attribuée à plusieurs facteurs. Dans l'ensemble, les ménages possèdent très peu de biens et sont donc extrêmement vulnérables. La plupart n'ont pas de terre, mais certains ont recours au fermage ou travaillent comme salariés agricoles. L'absence d'équipements sociaux et de services publics appropriés aggrave encore la pauvreté. Certaines organisations non gouvernementales (ONG) sont présentes sur le terrain, mais leur rayon d'action est très limité, et les programmes de développement ont été peu nombreux jusqu'ici dans cette région du pays. En outre, les pauvres n'ont pratiquement pas accès au crédit. En ce qui concerne le capital physique, l'absence d'infrastructures, et l'isolement relatif qui en découle par rapport aux circuits commerciaux, est le signe le plus évident du sous-développement. L'analphabétisme, le chômage et la pauvreté ont une incidence beaucoup plus élevée parmi les populations indigènes et les montagnards que dans le reste de la population. En altitude, les villages sont isolés et privés de services de base, et le groupe cible n'a qu'un accès limité à des ressources importantes comme la forêt et les pâturages. Une nouvelle loi prévoit l'attribution aux populations indigènes de droits de propriété sur leurs terres ancestrales, mais elle n'est pas encore appliquée. Le niveau de développement socio-économique des femmes est particulièrement bas.

**Comment bénéficieront-ils du projet?** Face aux problèmes évoqués ci-dessus, le projet s'efforcera de réduire la vulnérabilité des populations, d'améliorer leur accès aux services essentiels, de favoriser la diversification des activités de subsistance (agriculture, pêche et foresterie), de renforcer les moyens d'action des institutions de base et de prendre systématiquement en compte les problèmes spécifiques des femmes et des populations indigènes. Il profitera au groupe cible: i) en développant/renforçant le potentiel d'action des organisations communautaires pour leur permettre de prendre en charge leurs propres activités de développement; ii) en appuyant la conservation et l'amélioration de la base de ressources naturelles, tout en facilitant l'accès aux marchés; iii) en améliorant les infrastructures villageoises; iv) en facilitant l'accès des populations indigènes aux ressources naturelles et la maîtrise de celles-ci par l'octroi de droits de propriété sur les terres ancestrales, ainsi que leur représentation au sein des conseils locaux; v) en permettant aux unités administratives locales (UAL) et autres prestataires de services de mieux répondre aux différents besoins des organisations communautaires.

**Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet?** Le projet sera guidé par la demande des communautés participantes, dont les besoins seront définis dans le cadre de processus de consultation participatifs. Grâce à la mobilisation sociale et à la programmation participative, il permettra aux communautés de planifier, de mettre en oeuvre, de superviser et d'évaluer les activités qu'elles auront elles-mêmes sélectionnées. La sensibilisation, la mobilisation, l'organisation et le renforcement du pouvoir d'action des organisations communautaires sont au coeur du projet. Des spécialistes du développement communautaire travailleront en étroite coopération avec des organisateurs bénévoles pour aider à la mise en place d'institutions communautaires et de groupes d'entraide sur chacun des *sitios*. Les femmes seront les principaux agents du changement. Elles formeront au moins 50% des groupes d'entraide qui contribueront par leur propre effort d'épargne à l'accumulation de capital au plan local. Les institutions communautaires et les groupes d'entraide dresseront la liste des activités susceptibles d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires du projet: gestion des ressources foncières et des bassins versants, développement de la pêche, activités extra-agricoles, etc. L'accent sera mis sur tous les systèmes reproductibles tendant à favoriser une meilleure conception de



l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles. Le projet s'efforcera par ailleurs d'améliorer la situation des populations indigènes au moyen de campagnes d'information, d'une assistance juridique et de programmes d'orientation. Il les aidera à établir la carte de leurs terres ancestrales et à mettre au point puis à appliquer un plan d'aménagement et de protection durables de ce domaine foncier.



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À**  
**LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES**  
**POUR**  
**LE PROJET DE PROMOTION DES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES ET DE GESTION**  
**DES RESSOURCES DANS LE NORD DE MINDANAO**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République des Philippines d'un montant de 11,6 millions de DTS (équivalant approximativement à 14,8 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du projet de promotion des initiatives communautaires et de gestion des ressources dans le nord de Mindanao. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA  
STRATÉGIE DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. En 1997, la crise financière asiatique et les retombées du phénomène climatique El Niño ont interrompu la trajectoire de croissance économique régulière que connaissaient les Philippines depuis le milieu des années 90. Le produit intérieur brut (PIB) a accusé une baisse de 0,6% en 1998, après avoir augmenté de 5,2% en 1997, la forte contraction du secteur agricole (6,6%) ayant largement contribué à ce résultat. La fin de la crise financière en Asie et le redressement de la production agricole grâce à des conditions climatiques favorables ont permis au pays de retrouver un taux de croissance annuelle de 3,1% en 1999 (prévision pour 2001: 2,5%). Le revenu national brut par habitant se chiffrait à 1 040 USD en 2000. Le taux de croissance du secteur agricole est inférieur au rythme d'accroissement de la population. La structure de l'économie a peu varié au cours des dernières années, la contribution des services au PIB restant de l'ordre de 45 à 46%, celle de l'industrie de 32 à 33% et celle de l'agriculture de 19 à 20%. L'agriculture et l'exploitation des forêts naturelles et des ressources marines emploient environ 40% de la population active.

2. L'agriculture continue de dominer l'économie. Elle représente 17% du PIB et plus de 20% du total des recettes d'exportation, ainsi que 36% de la population active. Si l'industrie reste le principal secteur exportateur, en valeur, l'agriculture joue un rôle plus important en termes d'emploi et en tant que source de devises, étant donné le faible contenu en importations de sa production. La moitié environ de la population vit en zone rurale, et les deux tiers des ruraux tirent leurs moyens d'existence de l'agriculture. Les cultures sont très diversifiées, mais le riz et la noix de coco arrivent en tête par leur importance, avec respectivement 16 et 8% du PIB agricole et 3 à 4 millions d'hectares dans chaque cas généralement répartis en petites exploitations de 2,5 hectares.

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



3. **L'économie de Mindanao.** L'île de Mindanao représente près d'un tiers de la superficie totale du pays et 23% de sa population, mais sa contribution au PIB national n'a été que de 16 à 18% entre 1997 et 1999. La stagnation de la production agricole et la forte croissance démographique ont entraîné une érosion du revenu par habitant dans l'île. En 1998, Mindanao hébergeait 31% de la population philippine vivant au-dessous du seuil de pauvreté, catégorie dans laquelle se rangeaient notamment 68% des ménages agricoles.

## **B. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA**

4. Aux Philippines comme ailleurs, l'expérience du FIDA a montré que les projets localisés, intégrés et multisectoriels ont un plus grand impact sur la situation des ruraux pauvres et de meilleures chances de s'inscrire dans la durée que les projets axés sur un secteur particulier. En outre, la participation des bénéficiaires au stade de l'identification et de la préparation du projet est un gage de réussite à long terme dans la mesure où elle renforce l'engagement et l'implication directe des intéressés. De même, un projet conçu de façon suffisamment souple pour répondre aux besoins ressentis par les communautés pendant la phase d'exécution sera sans doute plus efficace et d'un effet plus durable qu'un projet normatif et dépourvu de flexibilité. L'expérience a également montré que l'on obtient de meilleurs résultats, en termes d'impact et de durabilité, lorsque les institutions communautaires, les groupes d'entraide, les associations pour la gestion des ressources et d'autres organisations locales participent à l'exécution, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des activités. Les ONG ont également fait la preuve de leur efficacité et de leur réactivité dans le travail avec les communautés. D'autre part, on a remarqué que les organisations communautaires créées par les ménages pauvres dans une zone donnée sont plus efficaces et plus durables lorsqu'elles s'appuient sur des systèmes et des procédures qu'elles ont elles-mêmes mis au point. Les projets financés par le FIDA qui ont donné de bons résultats aux Philippines se caractérisent par une large ouverture de l'accès au crédit, même si les fonds sont distribués en petites quantités et principalement pour des investissements à court terme dans des activités génératrices de revenus. La gestion des projets doit être décentralisée et reposer sur des systèmes et des procédures bien établis, dès lors qu'il existe un dispositif de soutien technique solide pour l'exécution des activités. Enfin, la mise en valeur des avantages comparatifs des différents organismes, l'optimisation de leur potentiel et la qualité de la coordination sont autant de facteurs qui ont contribué dans le passé à la réussite des projets.

## **C. Stratégie de collaboration du FIDA avec les Philippines**

### **Politique nationale de lutte contre la pauvreté**

5. Le Programme de réforme sociale, qui définit la politique du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté, s'articule autour de trois grands axes: élargir l'accès aux activités économiques, développer les ressources productives de façon durable et renforcer la participation des communautés et des organisations locales à la gestion des affaires publiques. L'accent est mis sur les villages (*barangay*) et les municipalités les plus dépourvues de ressources financières ainsi que de services et d'équipements de base, et où l'on trouve une concentration de communautés issues de la réforme agraire, de populations indigènes, de petits paysans pauvres, de pêcheurs et de femmes. Pour favoriser le développement rural et lutter contre la pauvreté, le gouvernement mise avant tout sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche, stratégie qui s'inscrit dans le cadre d'une loi spécialement adoptée en 1997. Les objectifs visés sont les suivants: i) accroître la productivité et la compétitivité; ii) élargir l'accès des populations à la terre et aux autres ressources productives; iii) encourager une utilisation durable des ressources naturelles tout en protégeant l'environnement; iv) renforcer les moyens d'action des intervenants et rationaliser les fonctions des institutions. En 1993, le Ministère de la réforme agraire a adopté une stratégie visant à réduire la pauvreté et à promouvoir un développement équitable dans le cadre du programme général de réforme agraire. Il s'agit de mettre en oeuvre une approche territoriale et communautaire du développement rural au travers de huit



grandes composantes: i) sécurité foncière; ii) création d'organisations communautaires; iii) mise en place d'infrastructures de base; iv) augmentation de la productivité agricole; v) création d'agro-industries; vi) participation des femmes; vii) prise en compte des problèmes d'environnement; viii) fourniture de services et d'équipements sociaux. Cette stratégie se traduit par une participation et un engagement accrus des organisations populaires, des ONG, du secteur privé et des UAL. Le gouvernement s'est donné pour objectif de faire passer 70% des membres des communautés issues de la réforme agraire au-dessus du seuil de pauvreté d'ici 2004.

### **Activités de lutte contre la pauvreté financées par d'autres grands donateurs**

6. Les Philippines bénéficient de l'aide de plusieurs grands donateurs, principalement: la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque mondiale, le Japon par le biais de son Programme d'aide publique au développement, de l'Agence japonaise de coopération internationale et de la Banque japonaise pour la coopération internationale, et l'Union européenne (UE).

7. La BAsD a accordé plus d'une quinzaine de prêts aux Philippines. Elle fournit également au pays une aide sous forme d'assistance technique et administre dans ce domaine plusieurs projets financés par d'autres sources comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union européenne. Le soutien dont bénéficie le pays au titre de l'aide publique au développement prend la forme de dons et de prêts bilatéraux, ainsi que de contributions et de souscriptions dans le cadre d'organisations multilatérales telles que la BAsD, le PNUD et la Banque mondiale. L'Agence japonaise de coopération internationale se charge d'exécuter les projets financés par des dons bilatéraux, qui sont actuellement au nombre de neuf dans le pays. La Banque japonaise pour la coopération internationale administre quant à elle les prêts bilatéraux destinés aux investissements économiques et sociaux indispensables au développement. Elle encadre actuellement deux projets dans le pays, dont l'un à Mindanao. Le soutien apporté par la Banque mondiale, dans le cadre de sa stratégie d'aide aux Philippines pour 2000-2004, est axé sur l'objectif national de réduction de la pauvreté et se répartit entre sept domaines d'action stratégique: i) redressement économique; ii) développement humain et services sociaux; iii) développement rural; iv) développement urbain; v) développement des infrastructures, notamment dans les provinces; vi) création de conditions propices à l'expansion du secteur privé; vii) amélioration du fonctionnement des institutions publiques. Six projets se déroulent actuellement sous l'égide de la Banque mondiale aux Philippines. Les programmes de coopération de l'Union européenne dans le pays relèvent de deux grandes catégories: i) la coopération économique – qui vise à accroître les flux bilatéraux d'échanges et d'investissements et privilégie les avantages mutuels, et ii) la coopération pour le développement – dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté rurale et urbaine. Au cours des dix dernières années, l'Union européenne a financé neuf projets aux Philippines, dont le projet de soutien à la réforme agraire dans le centre de Mindanao, que le Ministère de la réforme agraire a commencé à mettre en oeuvre en janvier 2001.

### **Stratégie du FIDA aux Philippines**

8. La stratégie du FIDA aux Philippines vise prioritairement à: i) promouvoir la réforme agraire en faveur des paysans sans terre, l'équité dans la distribution des terres et la sécurité foncière; ii) favoriser une meilleure gestion des ressources naturelles et accroître la productivité; iii) renforcer les administrations locales et les organisations populaires; iv) accentuer la convergence des efforts déployés par les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux; v) resserrer les liens entre la collectivité et les différents prestataires de services; vi) aider les UAL à être plus sensibles aux besoins des ruraux pauvres et mieux à même d'y répondre.



## Raison d'être du projet

9. Plusieurs raisons ont incité le FIDA à financer un projet multisectoriel en faveur des communautés installées dans les zones montagneuses et côtières des régions X et XIII: i) ces régions comptent parmi les plus pauvres des Philippines et abritent des populations – indigènes, montagnards, femmes, communautés côtières et bénéficiaires de la réforme agraire – particulièrement démunies et vulnérables; ii) les investissements envisagés pour mettre en place des infrastructures rurales, améliorer les services de base, enrayer la dégradation de l'environnement et accroître la productivité des ressources naturelles sont indispensables si l'on veut faire reculer massivement et durablement la pauvreté dans la zone considérée; iii) les communautés visées n'ont pas accès aux biens et aux services tels que vulgarisation, crédit, intrants et services après récolte; iv) les droits reconnus par la loi aux populations indigènes restent lettre morte et les femmes sont désavantagées; v) la création d'organisations communautaires est conçue comme un moyen de renforcer la solidarité entre les pauvres et leur pouvoir de négociation, d'améliorer l'efficacité et de réduire les coûts des ONG prestataires de services; vi) les techniques agricoles et autres moyens dont on dispose permettront d'accroître la productivité des ressources naturelles de façon durable, tout en créant des emplois et des activités rémunératrices en dehors de l'agriculture. Enfin, il n'existe actuellement aucune autre grande intervention financée par des donateurs en faveur des pauvres dans la zone du projet, et le gouvernement n'a pas les moyens de financer les investissements nécessaires. Les autorités philippines s'emploient néanmoins à créer un cadre d'action favorable en agissant dans trois domaines: réorganisation du système foncier dans le cadre du programme général de réforme agraire; développement agricole dans le cadre de la loi sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche; et protection des populations indigènes avec la création d'une commission nationale spécialement chargée de cette question. Elles ont également pris des mesures pour assurer la convergence entre différents organismes publics nationaux et locaux, et elles travaillent en étroite collaboration avec les ONG et le secteur privé. Le projet viendra compléter d'autres efforts actuellement déployés par le gouvernement dans la région.

## DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

### A. Zone du projet et groupe cible

10. Le projet couvrira initialement 270 *barangay* des régions X (Caraga) et XIII (nord de Mindanao). Après une vaste campagne de consultations locales et de collecte de données, 250 *barangay* ont été sélectionnés sur le critère de la composition de leur population, à savoir: i) bénéficiaires de la réforme agraire; ii) exploitants relevant d'autres systèmes fonciers, tel que le régime forestier intégré; iii) populations indigènes; iv) autres paysans pauvres des zones montagneuses; v) femmes; et vi) communautés de pêcheurs pauvres installées dans des zones lacustres ou sur le littoral. Vingt autres *barangay* seront intégrés à la zone du projet en cours d'exécution.

11. La zone du projet se compose à 60% environ de régions montagneuses, le reste étant occupé par le littoral. La densité démographique y est extrêmement variable. Les précipitations s'échelonnent entre 1 600 mm sur la côte et plus de 2 500 mm en altitude. La zone du projet est bien drainée et se prête à la culture du maïs, de la noix de coco, du riz pluvial, du manioc, ainsi que des légumes et des racines et tubercules de montagne. Dans les zones basses, où le terrain est plat ou ondulé la riziculture irriguée ou pluviale est la principale activité. Les cultures arbustives et d'autres cultures horticoles telles que le café, le cacao, le poivre noir, le manioc, la patate douce et les légumes, sont très répandues. L'accès à la zone du projet, surtout en altitude, laisse beaucoup à désirer.

12. L'incidence de la pauvreté à Mindanao est plus élevée que dans l'ensemble du pays, étant donné la rareté des possibilités d'emploi et d'activités rémunératrices, des moyens de production et des



services sociaux et financiers de base. Les groupes indigènes qui vivent dans les zones montagneuses constituent la fraction la plus pauvre de la population. Sur l'échelle de la pauvreté rurale, les régions qui constituent la zone du projet se situent respectivement à la 13<sup>e</sup> (région XIII) et à la 11<sup>e</sup> (région X) places sur 16 au total. On estime que 59% de la population dans la région XIII et 63% dans la région X vivent au-dessous du seuil de pauvreté. L'espérance de vie dans la zone du projet est de 65 ans, contre 70 en moyenne dans l'ensemble du pays. Le taux d'alphabétisation est de 83%, alors qu'il atteint 94% dans l'ensemble du pays. Environ 30% des pauvres dans les deux régions ne disposent pas d'eau potable, 54% n'ont pas d'électricité et plus de 80% n'ont pas accès au crédit distribué par les institutions financières officielles.

13. Le groupe cible se compose de diverses communautés pauvres et privées de droits: populations indigènes, familles de pêcheurs marginaux, bénéficiaires de la réforme agraire, travailleurs sans terre, montagnards et femmes. Les groupes indigènes forment la fraction de population la plus pauvre et la plus défavorisée du pays, celle où l'analphabétisme et le chômage, la morbidité, la mortalité et la malnutrition atteignent des niveaux élevés. Ils sont installés dans des zones isolées, sans accès aux services de base. Les communautés issues de la réforme agraire sont celles qui doivent bénéficier en priorité, conformément à la décision du ministère chargé de cette réforme, du programme d'acquisition et de distribution de terres. Toutefois, si elle n'est pas rapidement complétée par la mise en place d'infrastructures sociales et de services de soutien appropriés, l'attribution de terres ne permettra pas à elle seule d'accroître la productivité et les revenus. Dans les zones côtières, la plupart des ménages ne possèdent pas de terrains agricoles; certains ont recours au fermage ou travaillent comme salariés agricoles. La plupart ne possèdent aucun bien de production, à l'exception d'une petite embarcation et du matériel de culture et de pêche le plus rudimentaire. Aux Philippines, la condition des femmes est meilleure que dans bien d'autres pays, mais pour celles qui habitent dans les zones côtières et montagneuses des régions X et XIII, la vie est plus difficile que dans le reste du pays. La différence ne tient pas tant à la discrimination dont elles pourraient faire l'objet qu'à leur faible niveau de développement socio-économique et au manque d'infrastructures et de services.

## **B. Objectifs et stratégie du projet**

14. L'objectif général du projet est de réduire la vulnérabilité et d'accroître la sécurité alimentaire des quelque 58 500 ménages à faible revenu (310 000 personnes) qui vivent dans la région considérée. Dans cette perspective, on s'efforcera en particulier de: i) promouvoir/renforcer les organisations communautaires des populations indigènes, des paysans pauvres installés dans les zones montagneuses, des bénéficiaires de la réforme agraire, des familles de pêcheurs pauvres et des groupes féminins d'entraide, en leur donnant les moyens de devenir autonomes et de prendre en charge leurs propres activités de développement; ii) favoriser la conservation et l'amélioration de la base de ressources naturelles; iii) améliorer les infrastructures villageoises; iv) faciliter la représentation des populations indigènes dans les conseils locaux et l'attribution de titres de propriété sur les terres ancestrales; v) permettre aux UAL et aux autres prestataires de services de mieux répondre aux différents besoins des organisations communautaires.

## **C. Composantes**

15. Le projet comprend six composantes: i) organisations communautaires et développement participatif; ii) investissements communautaires; iii) gestion des ressources naturelles; iv) services de soutien socio-économiques et études; v) fonds de soutien aux populations indigènes; vi) gestion du projet. Dans ce cadre, le projet sera guidé par la demande et répondra aux besoins des communautés participantes, tels qu'ils auront été déterminés à l'issue d'un processus de consultation participatif. Les organisations communautaires se chargeront de planifier, de mettre en oeuvre et de superviser toutes les activités de développement entreprises à leur niveau.

## Organisations communautaires et développement participatif

16. Le projet doit permettre aux communautés et à leurs organisations de base de prendre part à leur propre développement social et économique. Il favorisera un processus de mobilisation sociale et de planification participative qui amènera les communautés à planifier, décider, mettre en oeuvre, superviser et évaluer les investissements à réaliser. La sensibilisation, la mobilisation, l'organisation et le renforcement des moyens d'actions des organisations communautaires, fondements du progrès social et du développement économique, sont au coeur du projet. La responsabilité de cette composante sera confiée à des ONG spécialisées dans le développement communautaire et la formation de groupes.

17. Cette composante prévoit en outre la création, dans chacune des municipalités concernées par le projet, d'un fonds pour la lutte contre la pauvreté qui servira uniquement à fournir une aide aux groupes à faible revenu qui ne bénéficient pas des programmes locaux et nationaux ordinaires, en l'occurrence les groupes d'entraide constitués dans les *sitios* visés par le projet.

## Investissements communautaires

18. Le projet financera des investissements communautaires par le biais d'un fonds pour la création de petites infrastructures rurales et d'un fonds de réserve pour des opérations de microfinance. Les sous-projets d'infrastructures seront définis dans les plans de développement des communautés. Les groupements d'usagers bénéficiaires supporteront jusqu'à 10% des coûts par apport de numéraire, de matières et/ou de main-d'oeuvre, tandis que les UAL fourniront les fonds de contrepartie. Les bénéficiaires et les UAL assureront ensemble l'exécution et le financement des opérations, ainsi que les tâches d'entretien courant et périodique. Les organisations communautaires définiront les options et les priorités, et se chargeront de planifier, d'exécuter et de gérer la plupart des chantiers, avec le soutien technique des UAL en matière de conception, de mise en oeuvre et de supervision. Il ne sera fait appel à des entrepreneurs du secteur privé que pour les travaux de génie civil complexes. Les groupements d'usagers et les UAL seront initiés au fonctionnement et à l'entretien des infrastructures. Au moins 40% de ces investissements profiteront directement aux sites sur lesquels sont installées les populations indigènes. Les fonds provenant du projet seront mis à la disposition des communautés par les UAL, et des ONG fourniront l'assistance technique requise.

19. Un fonds de réserve est également prévu pour des opérations de microfinance qui pourraient commencer vers la troisième année du projet, après que l'on aura évalué la demande de microcrédit dans la région, la capacité d'absorption de ces financements par les bénéficiaires et leurs partenaires (ONG et coopératives) et le type de produits/services le plus utile. S'il était décidé de ne pas intégrer le microfinancement dans le projet, les ressources du fonds de réserve seraient réaffectées à d'autres catégories de dépenses.

## Gestion des ressources naturelles

20. Le projet vise à accroître de façon durable la production et la productivité des exploitations bénéficiaires, à favoriser une gestion durable des ressources halieutiques et à développer les activités rémunératrices liées à l'utilisation des ressources naturelles.

21. **Gestion des ressources foncières.** Le but est ici de tester et d'introduire de nouveaux principes et de nouvelles techniques pour une meilleure gestion des ressources naturelles et agricoles, en ayant recours à des processus de participation communautaire, de recherche adaptative et de vulgarisation renforcée. La mise en place, en réponse à la demande des bénéficiaires, de technologies éprouvées que les pauvres peuvent utiliser est la première des priorités, mais l'on s'efforcera aussi d'expérimenter et de mettre au point des technologies prometteuses en vue de les diffuser à plus grande échelle.



22. **Gestion des bassins versants.** Le projet aidera les communautés locales – avec le soutien des UAL – à préparer des plans de gestion pour les bassins versants considérés dans leur totalité (c'est-à-dire sans se limiter au territoire de chaque municipalité) et à mobiliser les ressources nécessaires pour leur mise en oeuvre. Il financera l'élaboration et l'exécution d'un microplan de gestion hydrographique globale par UAL, et il aidera également les municipalités à améliorer ou à mettre à jour les plans existants. Sur les terres ancestrales officiellement reconnues comme telles, les populations indigènes seront informées de tous les aspects de ces activités et aucune initiative ne sera financée par le projet sans leur consentement préalable.

23. **Développement de la pêche.** Le projet cherchera à promouvoir une meilleure gestion des ressources de la mer et des lacs, et à diversifier les sources de revenu des familles de pêcheurs pauvres, en faisant la démonstration de techniques éprouvées et en facilitant l'adaptation participative d'autres techniques. Il s'attachera aussi à améliorer la manutention, la commercialisation et le traitement après récolte, à compléter les revenus de la pêche par d'autres modes d'exploitation des ressources marines et lacustres et à renforcer les moyens dont disposent les pêcheurs, les femmes et le personnel de vulgarisation.

24. **Pêches du lac Mainit.** Le projet s'adressera tout particulièrement aux communautés de pêcheurs du lac Mainit, en s'efforçant d'améliorer la gestion des ressources qu'elles exploitent. Il perfectionnera le plan-cadre pour l'exploitation du lac et renforcera l'Alliance pour la mise en valeur du lac Mainit en veillant à ce que les communautés de pêcheurs pauvres y soient représentées. Le Bureau des pêches et de l'aquaculture, en consultation avec les UAL concernées, mettra au point les mesures réglementaires et le système d'exploitation qui permettront d'assurer une gestion durable des ressources du lac.

### **Services de soutien socio-économiques et études**

25. Cette composante, qui complète et renforce l'orientation du projet en faveur des initiatives prises par des communautés et de la gestion des ressources naturelles, prévoit quatre types d'activités: i) la mise en place de services socio-économiques dans les domaines de la santé, de l'alphabétisation et de l'enseignement primaire communautaire en faveur des populations indigènes; ii) le développement des circuits commerciaux et des entreprises; iii) une série d'études thématiques qui contribueront à réduire l'incidence de la pauvreté et à accroître la sécurité alimentaire et financière des ménages à long terme; iv) l'appui institutionnel aux organismes spécialisés qui travaillent dans la zone du projet.

### **Fonds de soutien aux populations indigènes**

26. Le projet fournira une assistance pour faire débiter l'application des principales dispositions de la loi sur les droits des populations indigènes, particulièrement celles qui influent directement sur leurs conditions de vie. Les modalités de cette action sont les suivantes: i) soutenir les campagnes de sensibilisation visant à faire participer les chefs de tribus aux conseils de développement des UAL concernées; ii) contribuer à la définition des programmes d'orientation résultant de la loi sur les droits des populations indigènes et destinés à ces populations elles-mêmes, aux UAL et aux responsables des organismes nationaux compétents; iii) aider à tracer les limites des terres ancestrales et à cartographier leur système d'exploitation; iv) contribuer à l'élaboration de plans de protection et d'aménagement durables des terres ancestrales et les intégrer dans les plans locaux et nationaux; v) contribuer à l'organisation de coalitions au sein des communautés tribales.



## Gestion du projet

27. La gestion du projet a été conçue de manière à élargir l'accès des communautés à divers services, en mobilisant l'aide et les efforts de différents organismes sur lesquels s'appuieront les UAL. Sous l'égide du ministère de la réforme agraire, un bureau de facilitation du projet (BFP), installé à Butuan (capitale de la région XIII), aura la responsabilité générale de la planification, de l'exécution, de la coordination et de la supervision du projet, dont la gestion courante sera confiée aux UAL municipales. Au niveau provincial, le dispositif sera complété par un bureau de coordination principalement chargé de répondre aux besoins d'assistance technique des UAL municipales.

28. Le projet financera le fonctionnement des comités de coordination établis à différents niveaux. Les informations sur la gestion et l'exécution du projet seront relayées par un système général de suivi et d'évaluation, et des agents seront recrutés pour la collecte des données.

29. Le projet financera également les coûts de fonctionnement et de transport des bureaux régionaux et provinciaux, un programme général de formation, la préparation des manuels, la mise en place du système de suivi et évaluation, les enquêtes de référence, le bilan à mi-parcours et les études d'impact réalisées à l'achèvement du projet.

## D. Coûts et financement du projet

30. Les coûts totaux du projet, y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers ainsi que les droits et taxes, sont estimés à 21,6 millions de USD, dont 28% en devises. L'estimation des coûts s'est faite sur la base des prix de juillet 2001. Les provisions pour aléas financiers viennent accroître d'environ 6% l'ensemble des coûts de base. Les droits et taxes, calculés en fonction des taux en vigueur, représentent quelque 1,9 million de USD, soit à peu près 9% du coût total du projet. Celui-ci s'achèvera six ans après la date d'entrée en vigueur du prêt, lequel sera clos six mois après l'achèvement du projet.

31. Le prêt de 14,8 millions de USD que le FIDA se propose d'accorder financera 68,6% des coûts du projet. Le gouvernement prendra à sa charge 3,0 millions de USD, soit 13,9% des coûts du projet; les UAL en prendront à leur charge 10,3% et les bénéficiaires 7,1%. La contribution des UAL, qui s'élèvera à 2,2 millions de USD, sera financée par les crédits budgétaires qui leur seront alloués par l'administration centrale ou par d'autres sources sauf pour les contributions en nature. On trouvera dans le tableau 1 un résumé des coûts du projet et dans le tableau 2 un aperçu de ses modalités de financement.



**TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

<b>Composante</b>	<b>Monnaie locale</b>	<b>Devises</b>	<b>Total</b>	<b>% en devises</b>	<b>% des coûts de base</b>
1. Organisations communautaires et développement participatif	2 325	267	2 593	10	13
2. Investissements communautaires	5 252	2 877	8 129	35	42
3. Gestion des ressources naturelles	1 086	976	2 063	47	11
4. Services de soutien socio-économique et études	845	924	1 769	52	9
5. Fonds de soutien aux populations indigènes	2 966	-	2 966	-	15
6. Gestion du projet	1 350	339	1 689	20	9
<b>Total des coûts de base</b>	13 824	5 384	19 208	28	100
Provision pour aléas d'exécution	726	411	1 137	36	6
Provision pour aléas financiers	895	331	1 226	27	6
<b>Total des coûts du projet</b>	15 446	6 125	21 571	28	112

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

**TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

Composante	FIDA		Gouvernement		UAL		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant.	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
1. Organisations communautaires et développement participatif	2 190	77,0	384	13,5	198	7,0	72	2,5	2 845	13,2	286,6	3 005,9	193,8
2. Investissements communautaires	6 144	64,1	964	10,1	1 846	19,3	632	6,6	9 587	44,4	2 932,9	6 430,5	1 036,0
3. Gestion des ressources naturelles	1 875	85,1	288	13,1	41	1,9	-	-	2 204	10,2	341,3	468,5	89,4
4. Services de soutien socio-économiques et études	1 441	72,3	459	23,1	92	4,6	-	-	1 992	9,2	883,8	1 120,4	218,8
4. Fonds de soutien aux populations indigènes	1 945	63,0	309	10,0	-	-	833	27,0	3 087	14,3	-	2 126,8	236,3
6. Gestion du projet	1 210	65,1	603	32,5	45	2,4	-	-	1 857	8,6	382,4	1 735,7	122,7
<b>Total des décaissements</b>	<b>14 804</b>	<b>68,6</b>	<b>3 007</b>	<b>13,9</b>	<b>2 222</b>	<b>10,3</b>	<b>1 538</b>	<b>7,1</b>	<b>21 571</b>	<b>100</b>	<b>4 827,0</b>	<b>14 887,8</b>	<b>1 897,1</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



## **E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes**

32. **Passation des marchés.** L'achat des biens et services financés par le FIDA se fera conformément aux directives du Fonds en la matière. Les communautés se chargeront de l'exécution dans les *barangay* de tous les travaux de génie civil représentant un montant inférieur à 20 000 USD, avec l'appui technique et matériel des UAL. Les travaux de génie civil d'un montant supérieur à 20 000 USD seront confiés, après appels d'offres locaux, à des entrepreneurs locaux préalablement sélectionnés. Les UAL seront dûment chargées (moyennant un mémorandum d'accord) d'acheter les biens nécessaires à la mise en place des infrastructures. L'achat des véhicules et du matériel se fera par appels d'offres locaux. Les autres biens et services d'une valeur inférieure à 50 000 USD seront achetés après consultation des fournisseurs locaux, et l'achat de biens et services d'une valeur supérieure à 50 000 USD fera l'objet d'appels d'offres auxquels pourront participer des fournisseurs internationaux. Les achats de biens d'une valeur supérieure à 100 000 USD devront être préalablement approuvés par le FIDA.

33. **Décaissements.** Le gouvernement ouvrira un compte spécial pour le financement de la part des dépenses admissibles revenant au FIDA avec une allocation autorisée de 1,5 million de USD. Ce compte sera géré par le Département des finances. Les versements du FIDA au compte spécial se feront en fonction des demandes de retrait établies par le BFP, demandes qui seront transmises à l'UNOPS par l'intermédiaire du Département de la réforme agraire et du département des finances. Le Département des finances procédera au décaissement des fonds du compte spécial au profit du Département de la réforme agraire qui les rétrocédera à son tour au Bureau de facilitation du projet en fonction du plan de travail et budget annuel.

34. Tous les organismes qui bénéficieront de fonds du projet soumettront chaque mois un relevé des dépenses au BFP. Celui-ci regroupera et traitera en temps voulu les demandes de retrait pour toutes les dépenses admissibles du projet afin de les soumettre au FIDA par le truchement du Ministère de la réforme agraire en vue d'un remboursement ou d'un réapprovisionnement. Ces demandes seront justifiées par le relevé des dépenses dans chaque cas où le montant concerné ne dépassera pas 50 000 USD. L'organisme d'exécution conservera les justificatifs en vue des inspections périodiques auxquelles procédera le FIDA dans le cadre de sa supervision. Les relevés de dépenses pourraient éventuellement couvrir toutes les catégories de dépenses. Ils couvriront initialement toutes les dépenses de formation locale et les coûts de fonctionnement supplémentaires ainsi que les contrats d'un montant ne dépassant pas 50 000 USD; les justificatifs pertinents seront conservés pour les inspections périodiques qui auront lieu lors des missions de supervision et pour la vérification annuelle des comptes. Les retraits opérés sur le compte du prêt pour toutes les autres dépenses devront être justifiés documents à l'appui.

35. Dès l'entrée en vigueur du prêt et avant la réception du dépôt initial sur le compte spécial, le projet mettra en place son système de comptabilité et de contrôle interne. Le BFP et chacun des organismes d'exécution – les UAL, les ONG, le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que la Commission nationale des populations indigènes – tiendront les registres et les comptes appropriés, qui seront établis selon les méthodes comptables généralement agréées, de manière à indiquer l'état d'avancement du projet et en inventorier les ressources, les opérations et les dépenses. Les comptes du projet feront apparaître toutes les opérations financières effectuées lors de la période couverte par le projet, en ce qui concerne tant le prêt du FIDA que le financement du gouvernement, par composante et par catégorie type de dépenses. Les comptes du projet devront être distincts des comptes budgétaires normaux et de tout autre compte de projet financé par des sources extérieures. Le BFP consolidera tous les comptes du projet et soumettra au FIDA, par l'intermédiaire du Département de la réforme agraire pour chaque exercice des états financiers annuels trois mois au plus tard après la fin de l'exercice.



36. **Vérification des comptes.** Le département de la réforme agraire engagera, avec l'agrément préalable du FIDA, un commissaire aux comptes indépendant qui sera chargé d'examiner les comptes du projet (Ministère de la réforme agraire, UAL, ONG et autres organismes d'exécution) et soumettra un rapport annuel, conformément aux normes internationales en matière de vérification des comptes. Les comptes vérifiés et le rapport de vérification, établi sous une forme agréée par le FIDA et assorti d'avis distincts sur les relevés de dépenses et les opérations du compte spécial et du compte du projet, seront soumis au FIDA six mois au plus tard après la fin de chaque exercice, et ce jusqu'à la clôture du prêt. Le rapport du Commissaire aux comptes inclura d'autre part une lettre sur la gestion. La réponse donnée à cette lettre par le BFP et d'autres organismes d'exécution, le cas échéant, sera soumise au FIDA dans le mois suivant la réception des comptes vérifiés. Si les rapports de vérification des comptes du projet ne sont pas remis dans les six mois suivant la fin de l'exercice, la tâche sera confiée à un commissaire aux comptes indépendant agréé par le FIDA.

## F. Organisation et gestion

37. Ce sont les organisations communautaires elles-mêmes qui seront chargées de l'exécution de toutes les activités à assise communautaire avec l'aide du Conseil de développement des *barangay*. Suivant le principe de décentralisation, la plupart des responsabilités concernant l'exécution et la gestion du projet seront confiées aux UAL municipales, chargées de la vulgarisation agricole, des pêches au niveau local, des services de santé et de l'infrastructure rurale. Les quatre organismes nationaux qui jouent un rôle dans la gestion et la mise en valeur des ressources naturelles ainsi que dans les affaires indigènes – à savoir le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, le Ministère de la réforme agraire et la Commission nationale des populations indigènes – prêteront un appui technique aux UAL (pour plus de détails, voir l'appendice IV).

38. Dans un premier temps, trois manuels d'exécution – un pour le projet, un pour le fonds d'investissement communautaire et un pour les interventions en faveur des populations indigènes – serviront à piloter les activités. Les trois manuels seront mis au point avec la participation active des différents partenaires. Il sera établi un manuel supplémentaire sur le microfinancement, prévu en conjonction avec le fonds d'investissement communautaire, pour autant que l'étude de la situation en matière de crédit dans la zone du projet donne des résultats satisfaisants. Même si le gouvernement et le FIDA sont convenus que ces manuels devaient faire partie intégrante des documents du projet, des modifications pourront être apportées ultérieurement en fonction des nécessités du projet, sous réserve de l'accord des deux parties.

39. **Suivi et évaluation.** Le suivi et l'évaluation du projet prendront comme critères les apports, les résultats, les processus et l'impact. Les principaux indicateurs de performance et des indicateurs d'impact pertinents ont été retenus pour les objectifs, les résultats et les activités du projet et figurent dans le cadre logique. Ils devront être affinés ou modifiés au fur et à mesure de l'exécution du projet.

## G. Justification économique

40. **Bénéficiaires.** Environ 58 500 ménages bénéficieront des investissements directs effectués dans le cadre du projet, notamment au niveau de la production agricole et des pêches, de la réduction des frais de transport, des activités non agricoles ainsi que de l'amélioration de la nutrition et de la santé. Chaque ménage comptant en moyenne 5,3 personnes, on estime à 310 050 le nombre total de bénéficiaires. Le coût total du projet par bénéficiaire s'élèvera à 69 USD, soit 369 USD par ménage.

41. **Analyse économique.** L'analyse économique, effectuée à partir de l'estimation des coûts économiques du projet, a donné un taux de rentabilité économique de 27,3%, ce qui atteste de la solidité du projet. Il faut toutefois noter que les estimations des avantages retirés se fondaient sur des



hypothèses quant au nombre et au type d'activités susceptibles d'être menées par les bénéficiaires. Comme pour tout projet induit par la demande, cet élément pourrait dans la pratique s'avérer très différent.

42. **Équité entre les sexes et sécurité alimentaire des ménages.** Le projet aura des retombées positives pour la situation des femmes ainsi que pour la nutrition et la sécurité alimentaire des ménages, et comportera dans toutes ses activités une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. Toutes les femmes vivant dans les *sitios* visés par le projet seront membres de l'organisation communautaire locale, et les groupes d'entraide auront une composition essentiellement féminine. De plus, il y aura 50% de femmes parmi les membres des comités et les responsables des organisations communautaires, tout comme au sein du comité directeur chargé de la lutte contre la pauvreté et du financement des infrastructures. Quarante pour cent des crédits iront au financement de projets subsidiaires dont profiteront directement les femmes, qui décideront elles-mêmes de l'utilisation des fonds. Au niveau communautaire, 50% des responsables de l'organisation seront des femmes. L'installation d'un réseau d'alimentation en eau potable, la création de potagers et de vergers familiaux ainsi que de pépinières et l'élevage de petit bétail seront autant d'activités aux retombées positives pour les femmes puisqu'elles leur permettront d'améliorer la santé et les revenus de leur famille. Le projet accordera une attention particulière aux activités permettant aux femmes d'acquérir certaines compétences ainsi qu'aux programmes destinés à familiariser le personnel avec les problèmes hommes/femmes et les questions d'équité entre les sexes.

## H. Risques

43. Il existe pour l'essentiel deux risques dans ce projet. Le premier est lié à la nouvelle donne du développement rural, qui dépend de l'instauration d'un véritable partenariat entre les différents organismes et les communautés, conformément à la politique officielle. Or, la décentralisation n'a pas encore débouché sur la concertation recherchée entre organismes nationaux, UAL et ONG. De plus, le partenariat avec les organisations de communautés pauvres, particulièrement dans les populations indigènes, ne s'est pas encore concrétisé.

44. C'est pourquoi la démarche axée sur les communautés, la participation et la demande, et centrée sur les processus exigera d'importants changements des systèmes et méthodes actuels. Elle demandera également de la part du personnel un changement de mentalité et de méthode de travail. Cela pourrait retarder l'exécution du projet mais on a paré au risque en prévoyant d'investir dans des activités qui devraient faciliter les changements souhaités, notamment études techniques, action de sensibilisation, renforcement des capacités et études sur les organisations. On espère ainsi mettre à profit les avantages relatifs des différents organismes partenaires pour pouvoir atteindre les objectifs fixés. De plus, les méthodes de travail et la mentalité des organismes nationaux et des responsables des UAL ont beaucoup changé depuis dix ans. Par ailleurs, la Commission nationale des populations indigènes fait actuellement l'objet d'une réforme interne approfondie et, depuis quelque temps, elle retient tout particulièrement l'attention des autorités nationales. Les partenariats entre ONG et organisations populaires sont courants dans le pays.

45. L'autre grand risque est lié à l'éventualité que le conflit qui se prolonge à Mindanao s'étende à la zone du projet, jusqu'ici peu touchée. Mais le projet en tant que tel pourrait jouer un rôle positif en empêchant la population de se joindre aux forces rebelles; les activités communautaires et les initiatives économiques encouragées par le projet pourraient dissuader les gens d'entreprendre des actions déstabilisatrices voire destructrices.

## **I. Impact sur l'environnement**

46. Compte tenu du niveau de dégradation d'une grande partie des bassins versants moyens et supérieurs dans la zone du projet ainsi que des dégâts provoqués par la surexploitation ou l'exploitation illégale des ressources marines dans les eaux côtières, le projet aura d'importantes retombées positives pour l'environnement et ne comportera qu'un minimum de risques. Pour la pêche comme pour l'agriculture, l'élément essentiel est la conservation des ressources plutôt que le développement de leur exploitation. Pour accroître la production agricole, il faudra peut-être intensifier le recours aux engrais et aux produits agrochimiques. Toutefois, en pratiquant correctement les cultures suivant les courbes de niveau ainsi que les cultures en terrasses et sur billons, on évitera autant que possible le ruissellement et, par conséquent, le lessivement du sol par des produits chimiques. En apprenant à la population à utiliser correctement les produits agrochimiques, on atténuera le risque - réel aujourd'hui - que ces produits soient utilisés de façon excessive et irréfléchie tout en limitant l'exposition de ceux qui les manipulent. Avec l'aide de plusieurs institutions de recherche, la lutte intégrée contre les ravageurs sera incorporée aux systèmes de culture.

47. Avec l'amélioration des techniques agricoles, peut-être sera-t-il possible de renoncer à exploiter d'autres terres marginales. Il se pourrait même que les superficies cultivées diminuent, ce qui atténuerait la pression exercée sur les sols les plus fragiles. La création de pépinières et la plantation d'arbres viendront accroître les réserves ultérieures de bois de construction de la collectivité et réduiront à terme la pression sur les réserves actuelles provenant des forêts naturelles. L'introduction de systèmes rentables de cultures pérennes aidera les paysans à stabiliser leurs pratiques agricoles et contribuera à réduire l'érosion. Enfin, l'établissement de liens avec les marchés devrait encourager les agriculteurs à voir dans les ressources naturelles une précieuse source de revenus, qu'il faut conserver durablement en adoptant des méthodes agricoles susceptibles de protéger et de préserver l'environnement.

48. L'amélioration des voies d'accès et des pistes en milieu rural pourrait contribuer quelque peu à l'érosion des sols, parallèlement aux dégâts provoqués par les activités antérieures de déboisement, et aurait des effets négatifs en aval du point de vue des besoins en eau pour l'irrigation et de l'envasement des canaux. Pour atténuer ce risque, on veillera à appliquer des méthodes évitant toute aggravation de l'érosion des sols (par exemple, drainage correct et tracé judicieux des pistes, conjugués à une agriculture soucieuse de la conservation des sols). La gestion des bassins versants dans les aires de captage des réseaux d'irrigation aura une action positive sur l'environnement tout en atténuant les effets indésirables.

## **J. Aspects novateurs**

49. Le projet comporte pour le FIDA aux Philippines des aspects novateurs, dont certains auront des répercussions du point de vue des changements politiques: i) le projet a été choisi et mis au point dans le cadre d'une démarche de concertation et de participation approfondie à laquelle ont été associés le gouvernement, des ONG, les communautés partenaires, des organismes donateurs et d'autres acteurs; ii) il vise les communautés les plus déshéritées de la zone du projet, en particulier des populations indigènes jusqu'ici négligées par les organismes donateurs comme par les autorités; iii) il donnera aux organisations communautaires les moyens techniques, financiers et gestionnaires de planifier, d'exécuter et de suivre toutes les activités de développement, faisant de ces organisations le pivot des initiatives en la matière et non pas seulement la voie de passage des intrants du projet; iv) on a adopté pour le projet une approche de la planification et de l'exécution extrêmement souple et animée par la demande, de manière que les activités soient adaptées aux besoins, aux aspirations et au potentiel des bénéficiaires prévus; enfin, v) le projet renforcera les avantages comparatifs des différents organismes et créera un milieu favorable aux synergies et aux complémentarités.



50. Les activités du projet sont conçues pour impulser un recentrage politique en faveur des populations indigènes (par exemple, planification et gestion de leurs terres ancestrales) ainsi que d'autres groupes défavorisés (par exemple, gestion des activités de pêche côtière) qui aura des répercussions bien au-delà de la zone du projet. L'adoption d'une démarche à caractère participatif devrait déboucher sur une évolution des mentalités dans les services publics, ainsi que sur un changement de leur ligne d'action. Au lieu d'être les exécutants, les organismes du gouvernement central et les UAL seront les prestataires de services chargés de répondre à la demande de la population rurale. Les bénéficiaires devant en partie prendre en charge les frais d'organisation et de gestion des investissements réalisés dans la mise en place des infrastructures, notamment les pistes d'accès rurales, le projet pourrait constituer un modèle pour le financement de l'entretien normal des routes et pistes villageoises sans recours à des ressources budgétaires extérieures.

### **TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

51. Un accord de prêt entre la République des Philippines et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

52. La République des Philippines est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

53. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

### **QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION**

54. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République des Philippines un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à onze millions six cent mille droits de tirage spéciaux (11 600 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2041 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Lennart Båge

## RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 28 novembre 2001)

1. **Mise à disposition des fonds.** a) Le département de réforme agraire (l'agent principal du projet) ouvre et maintient deux comptes distincts libellés l'un en Pesos l'autre en USD, aux fins de la mise à la disposition des parties au projet, des fonds du prêt provenant du compte spécial. Le BFP, le département de la réforme agraire, le département de l'agriculture, le département de l'environnement et des ressources naturelles et la commission nationale des populations indigènes (tous organismes confondus sous la dénomination les agents gouvernementaux du projet) et les UAL ouvrent chacun un compte distinct en Pesos (ci-après dénommés les comptes de projets) aux fins exclusives des opérations du projet, selon les conditions et modalités prévues dans le manuel d'exécution du projet.

b) Conformément à la procédure budgétaire nationale et en temps que de besoin pendant la durée d'exécution du projet, le Gouvernement de la République des Philippines (le Gouvernement) met à la disposition de l'agent principal du projet: i) les fonds provenant du prêt du FIDA et ii) les fonds de contrepartie d'un montant total en Pesos équivalant à 3 007 000 USD aux fins d'exécution du projet.

c) L'agent principal du projet met à la disposition du BFP les fonds et autres ressources (y compris les fonds provenant du prêt et les fonds de contrepartie) dont celui-ci a besoin pour lui-même et pour les rétrocéder aux agents gouvernementaux du projet et aux UAL, avec toute la diligence nécessaire à l'exécution du projet conformément au manuel d'exécution du projet, aux programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et au mémorandum d'accord relatif au projet ou au mémorandum d'accord municipal pertinent, comme il est mentionné ci-dessous.

d) Tous les fonds seront mis à la disposition des UAL comme il est mentionné à l'alinéa c) à fonds perdus et ces fonds ne seront assujettis à aucune forme d'intérêt, commission, droit, ou autre frais ni à aucun remboursement en espèces ou en nature.

2. **Fonds de contrepartie des UAL.** L'agent principal du projet veille à ce que les UAL fournissent des fonds de contrepartie locaux provenant de leurs propres ressources, d'un montant en Pesos équivalant à 2 222 000 USD, en tant que de besoin pour l'exécution du projet, pendant la durée de l'exécution du projet, conformément au manuel d'exécution du projet, aux programmes de travail et budgets annuels (PTBA), au mémorandum d'accord relatif au projet ou au mémorandum d'accord municipal pertinent.

3. **Exploitation et entretien de l'infrastructure.** L'agent principal du projet veille à ce que les usagers, par l'intermédiaire de groupes communautaires dûment constitués à cet effet, et les UAL s'engagent à assurer l'exploitation et l'entretien régulier de toute l'infrastructure financée par le projet, étant entendu, toutefois, que l'agent principal du projet assume l'entière responsabilité de la remise en état des ouvrages d'irrigation financés par le projet en cas de dégâts dus à des inondations ou à d'autres causes naturelles.

4. **Réaffectation du personnel des UAL.** L'agent principal du projet veille à ce que les UAL réaffectent du personnel, à plein temps ou à temps partiel, selon le cas, aux activités du projet avant leur démarrage.



ANNEXE

5. **Équité entre les sexes.** L'agent principal du projet veille à ce que les femmes soient participantes et bénéficiaires à part entière, de l'exécution du projet. À cette fin, il s'assure:

- a) que toutes les femmes aptes et idoines des communautés ciblées soient encouragées à devenir membre de l'institution communautaire compétente et que soient créés dans ces communautés des groupes communautaires composés principalement de femmes;
- b) que les femmes ne représentent pas moins de 50% des animateurs communautaires, des membres du comité exécutif et des cadres des institutions communautaires, ainsi que des membres des [comités de parties prenantes multiples]; et
- c) qu'au moins 40% des investissements du fond pour l'infrastructure communautaire profitent directement aux femmes qui gèrent ces investissements.

6. **Populations indigènes.** L'agent principal du projet veille à ce que les intérêts des populations indigènes soient dûment pris en compte dans l'exécution de projet et, à cette fin il s'assure:

- a) que le projet est exécuté conformément aux dispositions applicables des Droits des populations indigènes et, sans préjudice du caractère général de ce qui précède, que le consentement (tel que défini dans les Droits des peuples indigènes) libre, préalable, et en connaissance de cause des populations indigènes concernées soit obtenu pour l'exécution de toutes les activités du projet prévues dans les zones où résident ces populations;
- b) que toute concession forestière ou minière accordée dans la zone du projet soit conforme aux dispositions applicables des Droits des populations indigènes (y compris ceux qui se rapportent au consentement libre, préalable et en connaissance de cause), et sous réserve de la participation des populations indigènes intéressées à sa planification et à sa mise en œuvre;
- c) que les droits culturels des populations indigènes soient dûment respectés;
- d) que les attributions de titres de propriété sur les terres ancestrales (ADSPP) élaborées dans le cadre du projet soient incluses dans les plans de développement locaux et nationaux;
- e) que les groupes tribaux soient dûment et équitablement représentés dans la planification locale de toutes les activités du projet;
- f) que la délimitation et la cartographie des terres ancestrales visant à l'octroi de droits de propriété comme prévu par le projet, soient conformes aux conditions requises par l'office du logement et de l'utilisation des terres de manière à en faciliter l'intégration dans le plan d'utilisation des sols des UAL;
- g) que 40% au moins des investissements financés par le Fonds des infrastructures communautaires profitent aux communautés des populations indigènes;
- h) que la commission nationale des populations indigènes dispose de fonds suffisants pour exercer son mandat dans la zone du projet;
- i) que d'ici au commencement de l'examen à mi-parcours, le Département de l'intérieur et de l'administration locale ait émis un arrêté administratif requerrant la participation des chefs de conseils tribal aux conseils de développement local; que, simultanément ou peu après, ce même Département ait établi des principes directeurs et des critères pour la sélection des représentants approuvés par les conseils tribaux; que l'arrêté administratif

ANNEXE

mentionné ci-dessus soit pleinement mis en œuvre dans la zone du projet dans le délai d'un an et appliqué ensuite de façon permanente.

7. **Services fournis par les UAL.** L'agent principal du projet veille à ce que les UAL ne perçoivent auprès des institutions communautaires aucune rémunération pour les services fournis dans le cadre du projet.

8. **Recrutement et emploi du personnel.** L'agent principal du projet veille à ce que tout le personnel du projet soit recruté conformément à des critères et procédures assurant concurrence et transparence, agréés par l'agent principal du projet et le FIDA, sous la supervision d'un comité multisectoriel comprenant des représentants des agents gouvernementaux du projet, des ONG nationales et de la société civile, ainsi que des UAL ou des conseils de développement régional de la zone du projet. Le directeur de projet entrera en fonction avant que l'établissement des manuels du projet ne soit terminé de manière à participer à leur élaboration. Tout le personnel recruté, détaché ou réaffecté possédera les qualifications et l'expérience requises pour remplir leurs fonctions, comme convenu par l'agent principal du projet et le FIDA. Comme le prévoit le manuel d'exécution du projet, le personnel devra être en nombre suffisant. L'agent principal du projet ne licenciera aucun membre du personnel du projet sans juste cause et, dans le cas des cadres du BFP, sans l'agrément préalable du FIDA. En l'espèce, l'expression "cadre du BFP" désigne le directeur de projet, l'agent financier, le spécialiste du développement communautaire et de l'égalité homme-femme, et l'agent de suivi et d'évaluation.

9. **Protection de l'environnement.** Afin de maintenir, comme le prescrivent les conditions générales, de saines pratiques environnementales, l'agent principal du projet s'assure:

- a) que des politiques et mesures efficaces sont appliquées pour protéger les ressources forestières, côtières et lacustres et les espèces menacées et, de façon générale, pour préserver la biodiversité dans la zone du projet;
- b) que toute concession forestière ou minière octroyée dans la zone du projet soit conforme à toutes les lois pertinentes en vigueur; et
- c) que les parties au projet maintiennent des pratiques appropriées en matière de lutte contre les ravageurs et qu'à cette fin l'agent principal du projet veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visés aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'OMS, et ses avenants.

10. **Crédits budgétaires.** L'agent principal du projet veille à ce que des crédits suffisants soient prévus dans le budget national en temps voulu pour permettre aux UAL de s'acquitter de leur obligation de fournir des fonds de contrepartie pour l'exécution du projet.

11. **Assurance du personnel du projet.** L'agent principal du projet veille à ce que le directeur et les autres cadres du projet soient assurés contre les risques de maladie et d'accident selon de bonnes pratiques commerciales ou (dans le cas de fonctionnaires détachés par le gouvernement) conformément au régime d'assurance de la fonction publique.

12. **Coordination de la vérification des comptes.** L'agent principal du projet veille à ce que le Bureau de vérification des comptes compétent de chaque partie au projet vérifie les comptes financiers de la partie au projet qui le concerne pour chaque exercice financier et, dans tous les cas, remette son rapport quatre mois au plus tard après la clôture de l'exercice financier, au Bureau de

ANNEXE

vérification des comptes de l'agent principal du projet (ou de tout autre service compétent), de manière à permettre à ce bureau d'établir en temps utile le rapport récapitulatif de la vérification des comptes du projet.

13. **Conditions préalables.** a) Aucun retrait ne pourra être effectué au titre de dépenses exposées par une province quelconque de la zone du projet:

- i) tant qu'un bureau de coordination provincial du projet n'aura pas été dûment créé et ne sera pas entré en service dans la province concernée; que le personnel de ce bureau (y compris le coordonnateur provincial du projet et l'agent de suivi) n'auront pas été dûment recrutés et nommés avec l'agrément préalable du FIDA;
- ii) tant que le compte du projet qui sera géré par la province concernée n'aura pas été dûment ouvert.

b) Aucun retrait ne pourra être effectué au titre de dépenses exposées par une UAL municipale quelconque:

- i) tant que l'UAL concernée n'aura pas dûment adopté une résolution l'engageant à respecter les dispositions de l'accord de prêt agréé par le FIDA en la forme et sur le fond, et qu'un exemplaire de ladite résolution, certifié conforme et complet par un fonctionnaire compétent de l'UAL concernée, n'aura pas été remis au FIDA;
- ii) tant qu'un mémorandum d'accord entre l'UAL concernée et l'agent principal du projet (le mémorandum d'accord municipal) n'aura pas été approuvé par le FIDA sous forme de projet; qu'un exemplaire dudit mémorandum d'accord municipal signé par l'agent principal du projet et l'UAL concernée, essentiellement dans la forme ainsi approuvée et certifié conforme et complet par un fonctionnaire compétent de l'agent principal du projet n'aura pas été remis au FIDA; que la signature et l'exécution dudit mémorandum d'accord par l'agent principal du projet et l'UAL concernée n'aura pas été dûment autorisé ou ratifié par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et tant que toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur dudit mémorandum d'accord n'auront pas été remplies;
- iii) tant que l'UAL concernée n'aura pas dûment ouvert son compte de projet;
- iv) tant que l'UAL concernée n'aura pas dûment constitué son équipe de gestion du projet, au cas où cette équipe n'existerait pas, et nommé le directeur municipal de projet;
- v) tant que l'UAL concernée n'aura pas été dûment désignée comme agent d'exécution du projet aux fins de la section 17 c) du Code de l'administration territoriale des Philippines.

14. **Fonds de réserve pour les crédits.** Aucun retrait ne pourra être effectué au titre du Fonds de réserve pour les crédits. Sur la base des recommandations formulées dans l'examen du crédit, confirmées par l'examen à mi-parcours et agréées par l'emprunteur et le Fonds, les fonds provenant du projet initialement affectés audit Fonds seront soit i) réaffectés à une autre ou à d'autres catégories de dépenses, y compris la ou les catégories expressément établies ou redéfinies à cette fin; soit ii) annulés.

ANNEXE

15. **Financement rétroactif.** Des retraits ne dépassant pas au total l'équivalent de 500 000 USD pourront être effectués sur le compte de prêt pour des dépenses exposées avant la date d'entrée en vigueur de l'accord de prêt mais après la signature de celui-ci, et correspondant à des achats de véhicules, de matériel ou de matériaux, à des activités de formation, à des études ou à une assistance technique, à des contrats de service ou à des frais de fonctionnement supplémentaires.

16. **Conditions préalables à l'entrée en vigueur.** Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:

- a) le BFP a été dûment créé et est entré en service;
- b) un directeur de projet a été dûment recruté et nommé avec l'agrément préalable du FIDA; tous les autres cadres du BFP ont été dûment recrutés et nommés avec l'agrément préalable du FIDA;
- c) le CDP a été dûment créé;
- d) le gouvernement a dûment ouvert le compte spécial et chaque compte de projet (autre que les comptes de projet gérés par les UAL municipales);
- e) les manuels du projet (à l'exception du manuel de S&E) ont été approuvés par le FIDA sous forme de projet; un exemplaire dudit manuel adopté par le CDP, essentiellement dans la forme ainsi approuvée et certifié conforme et complet par un fonctionnaire compétent de l'agent principal du projet, a été remis au FIDA;
- f) le gouvernement a ouvert un crédit budgétaire initial au titre des fonds de contrepartie mis à la disposition de l'agent principal du projet, suffisant pour couvrir la première année du projet;
- g) le présent accord a été dûment signé, la signature et l'exécution dudit accord par le gouvernement auront été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes;
- h) un mémorandum d'accord entre le Ministère des finances, les agents gouvernementaux du projet et les UAL provinciales de la zone du projet (le mémorandum d'accord relatif au projet) a été approuvé par le FIDA sous forme de projet; signé par l'agent principal du projet, les agents gouvernementaux du projet et les UAL provinciales concernées; un exemplaire du mémorandum d'accord relatif au projet signé, essentiellement dans la forme ainsi approuvée et certifié conforme et complet par un fonctionnaire compétent de l'agent principal du projet, a été remis au FIDA; la signature et l'exécution dudit mémorandum d'accord par les parties concernées ont été dûment autorisées ou ratifiées par toutes les instances statutaires, administratives et gouvernementales compétentes; et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur dudit mémorandum d'accord (hormis l'entrée en vigueur de l'accord de prêt) ont été remplies;
- i) l'agent principal du projet et le Fonds sont convenus par écrit de la zone initiale du projet;
- j) un avis juridique favorable, émis par le Département de la justice des Philippines ou par tout autre conseiller juridique agréé par le FIDA, agréé par celui-ci en la forme et sur le fond, a été remis au FIDA.

## COUNTRY DATA

## PHILIPPINES

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) 1997 1/</b>	298	<b>GNI per capita (USD) 1999 4/</b>	1 050
<b>Total population (million) 1999 4/</b>	74.3	<b>Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-98 2/</b>	1.5
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 1998 1/</b>	252	<b>Average annual rate of inflation, 1990-98 2/</b>	8.5
<b>Local currency</b>	Philippine Peso (PHP)	<b>Exchange rate: USD 1 =</b>	PHP 41
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population (average annual population growth rate) 1980-98 1/	2.5	GDP (USD million) 1999 4/	76 559
Crude birth rate (per thousand people) 1998 1/	28	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1980-90	1.0
Crude death rate (per thousand people) 1998 1/	6	1990-98	3.3
Infant mortality rate (per thousand live births) 1998 1/	32	Sectoral distribution of GDP, 1998 1/	
Life expectancy at birth (years) 1998 1/	69	% agriculture	17
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	16.6	% industry	32
Poor as % of total rural population 1/	51	% manufacturing	22
Total labour force (million) 1998 1/	31.6	% services	51
Female labour force as % of total, 1998 1/	38	Consumption, 1998 1/	
<b>Education</b>		General government consumption (as % of GDP)	13
Primary school gross enrolment (% of relevant age group) 1997 1/	117	Private consumption (as % of GDP)	70
Adult literacy rate (% age 15 and above) 1998 3/	95	Gross domestic savings (as % of GDP)	16
<b>Nutrition</b>		<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	2 366	Merchandise exports, 1998 1/	29 496
Prevalence of child malnutrition (height for age % of children under 5) 1992-98 1/	33	Merchandise imports, 1998 1/	29 524
Prevalence of child malnutrition (weight for age % of children under 5) 1992-98 1/	30	Balance of merchandise trade	-28
<b>Health</b>		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 1990-98 1/	3.7	before official transfers, 1998 1/	852
Physicians (per thousand people) 1990-98 1/	0.11	after official transfers, 1998 1/	1 287
Percentage population without access to safe water 1990-98 3/	15	Foreign direct investment, 1998 1/	1 713
Percentage population without access to health services 1981-93 3/	n.a.	<b>Government Finance</b>	
Percentage population without access to sanitation 1990-98 3/	13	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP) 1997 1/	0.1
<b>Agriculture and Food</b>		Total expenditure (% of GDP) 1997 1/	19.3
Food imports as percentage of total merchandise imports 1998 1/	9	Total external debt (USD million) 1998 1/	47 817
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1995-97 1/	1 354	Present value of debt (as % of GNP) 1998 1/	66
Food production index (1989-91=100) 1996-98 1/	125.8	Total debt service (% of exports of goods and services) 1998 1/	11.8
<b>Land Use</b>		Nominal lending rate of banks, 1998 1/	16.8
Arable land as % of land area, 1997 1/	17.2	Nominal deposit rate of banks, 1998 1/	12.1
Forest area (km <sup>2</sup> thousand) 1995 1/	68		
Forest area as % of total land area, 1995 1/	22.7		
Irrigated land as % of cropland, 1995-97 1/	16.3		

n.a. not available.

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 20002/ World Bank, *Atlas*, 20003/ UNDP, *Human Development Report*, 20004/ World Bank, *World Development Indicators database*, 2001

## PREVIOUS IFAD FINANCING

Proj Id	Project Name	Initiating Institution	CI	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiv	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement (as % of approved amount)
8	Magat River Multipurpose Project Stage II (Irrigation)	WB IBRD	WB IBRD	I	12 Dec 78	25 Apr 79	30 Jun 85	L - I - 8 - PHI	USD	10000000	1
84	Smallholder Livestock Development Project	AsDB	AsDB	I	17 Dec 81	01 Oct 82	30 Sep 89	L - I - 84 -	SDR	7100000	0.326
108	Communal Irrigation Development Project	WB IBRD	WB IBRD	I	15 Sep 82	29 Mar 83	30 Jun 91	L - I - 108 - PH	SDR	10800000	0.643
196	Highland Agriculture Development Project	AsDB	AsDB	I	03 Dec 86	21 Aug 87	31 Dec 93	L - I - 196 - PH	SDR	3900000	0.775
302	Visayas Communal Irrigation and Participatory Project	IFAD	UNOPS	I	14 Apr 92	25 Aug 92	31 Dec 99	L - I - 302 - PH	SDR	11000000	0.889
486	Cordillera Highland Agricultural Resource Management Project	AsDB	AsDB	HC	06 Dec 95	04 Dec 96	30 Sep 03	L - I - 397 - PH	SDR	6150000	0.221
505	Rural Micro-Enterprise Finance Project	IFAD	AsDB	HC	18 Apr 96	04 Dec 96	01 Mar 02	L - I - 416 - PH	SDR	10150000	0.575
1066	Western Mindanao Community Initiatives Project	IFAD	UNOPS	HC	23 Apr 98	25 Mar 99	31 Dec 05	G - I - 317 - PH	SDR	560000	0.398
1066	Western Mindanao Community Initiatives Project	IFAD	UNOPS	HC	23 Apr 98	25 Mar 99	31 Dec 05	L - I - 474 - PH	SDR	11000000	0.1



## INDICATIVE DYNAMIC LOGICAL FRAMEWORK

NARRATIVE SUMMARY	PERFORMANCE INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	CRITICAL ASSUMPTIONS
<p>Goal</p> <p>Reduced vulnerability and enhanced food security of some 58 000 households of selected areas of Caraga and Northern Mindanao.</p>	<p><b>Self-monitoring indicator</b> – At least 60% of the households in the project-related areas report considerable improvements in their livelihoods (by gender, status, ethnicity).</p> <p><b>Social status indicator</b> – The reported social status of 40% of households is considerably enhanced (by gender, status, ethnicity).</p> <p><b>Food security indicator</b> – The prevalence of chronic malnutrition among children less than five years old reduced by 25% in project-related areas (by gender).</p> <p><b>Health status indicator</b> – The reported health status of women and children considerably improved.</p> <p><b>Access to assets indicator</b> – Indigenous peoples provided with secure/restored rights to their ancestral domains.</p> <p><b>Income indicators</b> – (a) % increase in annual average household income (by gender, status, ethnicity); (b) % increase in per capita income (by gender, status, ethnicity).</p> <p><b>Political representation indicator</b> – Representation of indigenous peoples in local councils.</p> <p><b>Gender empowerment index</b> – No. of women reporting increased employment opportunities, increased income, increased access to assets and funds, improved health, greater economic independence, more mobility and decision-making power, reduced violence and discrimination as a result of the project.</p> <p><b>Replication indicator</b> – Government and non-governmental organizations (NGOs) adopt at least two successful models piloted by the project for replication on a wider scale by 2007.</p>	<p>Baseline survey, case studies, mid-term review and terminal impact evaluation.</p> <p>Periodic project reports.</p> <p>Census of population and income.</p> <p>National Credit Council (NCC) nutrition and health surveys.</p> <p>General Appropriation Act.</p> <p>Budget performance reports.</p>	<p>Political and economic stability.</p> <p>Absence of civil strife and violence and continuation of peaceful conditions.</p> <p>No major external economic shocks.</p> <p>No devastation, natural calamities or other <i>force majeure</i>.</p> <p>Acceptance and support for the strategic vision and operational methodology of the project by the implementing agencies and the target beneficiaries.</p>





NARRATIVE SUMMARY	PERFORMANCE INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	CRITICAL ASSUMPTIONS
<p><i>Purpose</i></p> <p>Community institutions of marginalized and vulnerable households in some 270 <i>barangays</i> empowered to plan, execute and monitor diverse activities for sustainable productivity enhancement of their natural resource endowment and for expanding livelihood opportunities with a view to achieving food security, increased incomes and the integration of marginalized groups.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Viable, self-reliant and empowered community institutions established in not less than 75% of selected settlements (<i>sitios</i>) by 2007 with: <ul style="list-style-type: none"> <li>• 60% of the target households consuming at least the minimum recommended caloric, protein and vitamin food intake;</li> <li>• livelihood opportunities improved for at least 60% of the population;</li> <li>• communicable diseases reduced by 30%;</li> <li>• at least 85% of eligible children (boys and girls) attending compulsory education;</li> <li>• over 60% of women reporting benefits and enhanced role in livelihood decisions by 2007.</li> </ul> </li> <li>2. At least 60% of members of community institutions reporting confidence in and ability to access resources from service providers.</li> <li>3. In non-tribal areas, community development plans prepared, implemented and monitored by at least 60% of community institutions by PY5.</li> <li>4. In tribal areas, at least 70% of Certificates of Ancestral Domain Claims (CADCs) surveyed and affirmed and with an ancestral domain sustainable development and protection plan (ADSPP) prepared.</li> <li>5. 50% of the ADSPPs are integrated and funded under local and national plans and budgets.</li> <li>6. At least 60% of tribal groups represented in local councils.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Initial baseline survey, periodic evaluations and case studies.</li> <li>2. Mid-term review at the end of PY3.</li> <li>3. Terminal impact evaluation.</li> <li>4. Census of population and income.</li> <li>5. National Credit Council (NCC) health and nutrition survey.</li> <li>6. Budget and performance reports.</li> <li>7. Annual reports of LGUs and line agencies.</li> <li>8. NCIP reports.</li> <li>9. General Appropriation Act.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Effective support services and sustained facilitation from local government units (LGUs), national government agencies, NGOs and other civil-society institutions.</li> <li>2. Willingness of the target communities to adopt new technologies, improve skills and undertake complex activities.</li> <li>3. Effective management and coordination of project.</li> <li>4. Full and effective implementation of Indigenous Peoples' Rights Act (IPRA), including the rehabilitation of the National Commission for Indigenous Peoples (NCIP).</li> <li>5. Enabling meteorological regime.</li> </ol>
<b>OUTPUTS</b>			
<b>Community Institutions and Participatory Development</b>			
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Community institutions of indigenous people, poor upland farmers, agrarian reform beneficiaries, poor fisher families and women established.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. About 250 community institutions established by PY4.</li> <li>2. About 350 self-help groups (SHGs) of women and other user groups and resource management groups established by PY4.</li> <li>3. At least 65% of the SHGs have functioning savings and credit operations within a year of their establishment.</li> <li>4. A trained community organizer (CO) deployed in every <i>sitio</i> covered by the project within a year after inception of project activities in that <i>sitio</i>.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Records maintained by the groups/ NGOs/LGUs.</li> <li>❖ Periodic reports collected and compiled by the provincial project coordination office (PPCO) and the project facilitation office (PFO).</li> <li>❖ Supervision reports.</li> <li>❖ Studies and assessment reports within and outside the project.</li> <li>❖ Accounts and audit reports of</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Strong and sustained facilitation by the partner NGO and support by the LGU and the national government agency (NGA).</li> <li>2. Willingness of the target communities to work together as a group.</li> <li>3. Spirit of community development and vision for long-term social advancement and economic development accepted and internalized</li> </ol>



	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. 80% of community facilitators, SHG/community institutions leaders trained and effectively operating.</li> <li>6. At least 50% of the executive committee of the community institutions and user groups and all members of SHGs are women.</li> <li>7. Not less than 30% of the institutions consist exclusively or have a majority of indigenous people.</li> <li>8. 70% of advocacy work conducted successfully and resolved in a transparent manner.</li> <li>9. Relevant LGU and NGO staff provide capacity-building assistance and operate satisfactorily.</li> </ol>	the institutions.	<p>by all stakeholders.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4. Transparent and effective operation and management of the grant fund.</li> <li>5. Transparent selection of NGOs.</li> <li>6. Effective integration of NGOs in the overall management and coordination system.</li> </ol>
<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Community institutions and sub-groups empowered to plan, implement and monitor activities for their development.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Community development plans prepared, activities prioritized, budget prepared within two years of establishment of community institutions.</li> <li>2. Not less than 75% of the community institutions capacitated to negotiate their entitlements with LGUs and other agencies by the time the development plan is prepared.</li> <li>3. At least 75% of the CIs acquired financial management skills to manage community investment fund within a year of their establishment.</li> <li>4. All agrarian reform communities and not less than 50% of the indigenous peoples with claims over ancestral domains acquire secure tenure over the lands held by them by 2007.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Records maintained by cooperating institutions (CIs)/LGU/NGOs/NCIP and the Department of Environment and National Resources (DENR).</li> <li>❖ Periodic reports prepared by the PPCO/PFO.</li> <li>❖ Supervision reports.</li> <li>❖ Assessment of the project by the Government and other institutions.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Strong and sustained facilitation by the NGOs/LGUs.</li> <li>2. The project implementation team is responsive and sensitive and is equipped with skills and knowledge required for facilitating the preparation of community plans and supporting their implementation and monitoring by the community.</li> <li>3. Communities are fully geared to acquire the skills and knowledge required to prepare, implement and monitor participatory resource management plans.</li> <li>4. CIs are sensitive to the needs and requirements of women and indigenous people.</li> </ol>
<b>Community Institutions and Participatory Development</b>			
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Planning coordination, extension and management systems improved in 36 municipalities for effective support to the community institutions.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quality and efficiency of support services provided by the municipalities improved as perceived by not less than 75% of the community institutions by 2007.</li> <li>2. Changes effected in the priorities and policies of the LGUs, demonstrated by the deployment of extension staff in the project <i>barangays</i> and timely release of counterpart funds within PY1.</li> <li>3. CIs facilitated to prioritize and budget for a number of subproject s and agreements reached between CIs and LGUs for execution and monitoring the performance of these subprojects.</li> <li>4. LGU staff trained, oriented and motivated.</li> <li>5. Operation manuals and systems for effective functioning of LGUs established.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Progress reports and monitoring and evaluation (M&amp;E) reports.</li> <li>❖ LGU records, accounts and reports.</li> <li>❖ Individual subproject progress reports.</li> <li>❖ Interim impact assessment report.</li> <li>❖ Line agency field and periodic reports.</li> <li>❖ LGU budgets.</li> <li>❖ Public opinion surveys.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Continued and effective government decentralization and fiscal devolution.</li> <li>2. LGUs adopt responsible and prudent procedures to fund and implement community development plans.</li> <li>3. LGUs receive funds allocation – internal revenue allotment (IRA) – from the central government.</li> <li>4. LGUs adopt planning procedures and recruit staff where necessary and indicated by the PFO.</li> <li>5. Overall LGU cooperation and enthusiasm.</li> </ol>





<b>Community Investment</b>			
<p>4. Critical needs of the community for drinking water, access roads and irrigation fulfilled, with community assuming responsibility for planning, implementation, operation and maintenance.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 About 200 km of <i>barangay</i> roads and tracks rehabilitated, resulting in enhanced access to inputs, services and markets by 2007.</li> <li>2 More than 2 000 households provided with potable drinking water, resulting in the reduction of water-borne disease incidence by 50% and reduced work burden on women by PY6.</li> <li>3 Basic services provided to at least 60% of IP habitations by 2007.</li> <li>4 Wide range of livelihood, interventions, resulting in increased food security, provided to at least 50% of indigenous peoples participating households.</li> <li>5 About 80% of targeted 280 ha of hitherto rainfed areas acquired irrigation, resulting in intensification and diversification of cropping systems leading to enhanced food production and higher income accrual for at least 50% of the participant households by 2007.</li> <li>6 CIs assume ownership of operation and maintenance of infrastructure.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Records of the CI/NGO/LGU/PFO.</li> <li>❖ Records of irrigators' associations.</li> <li>❖ Periodic surveys.</li> <li>❖ Workload analysis of women.</li> <li>❖ Supervision reports.</li> <li>❖ Progress reports.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. LGUs provide the required counterpart funds.</li> <li>2. Effective technical backstopping from the LGUs and the national government agencies.</li> <li>3. CIs acquire the capacity to plan, execute, operate and maintain assets.</li> <li>4. Adequate extension support is provided by LGUs, ackstopped by the Department of Agriculture (DA).</li> </ol>
<p>5 Viable microfinancial services established with women at the centre of activities.</p> <p>NOTE: This sub-component will only be implemented if warranted as a result of a study on the credit situation to be conducted in PY3.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. At least 50% of SHGs within two years of establishment are eligible for microfinance and other credit facilities.</li> <li>2. 75% of the SHGs have functioning savings and credit activity within a year of establishment.</li> <li>3. At least 25% of the SHG members avail themselves of microfinance service within a year of establishment of the SHG.</li> <li>4. At least 10% of the SHGs have obtained production grant at the end of first year of establishment and 60% by the end of PY6.</li> <li>5. Over 20% of the defunct cooperatives revived, strengthened and linked to financial institutions by PY4.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Records maintained by the SHGs.</li> <li>❖ Periodic reports of the NGO/LGU/PFO and the Land Bank of The Philippines (LBP).</li> <li>❖ Accounts and audit reports.</li> <li>❖ Reports of LBP and the People's Credit and Finance Corporation (PCFC).</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. NGOs have the capacity to nurture SHGs.</li> <li>2. Women are responsive and enthusiastic about collective action, self-reliance and micro functional operations.</li> <li>3. LGU provides equity contribution to SHGs based on the functional dynamism of the SHGs.</li> <li>4. Financial institutions are proactive and respond to the needs of the principal clients of the project and re-engineer their systems and procedures accordingly.</li> </ol>
<b>Natural Resource Management</b>			
<p>6 Capacity of the LGUs and communities to plan and execute integrated watershed management interventions enhanced</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Watershed management plans prepared for all selected LGUs by the end of PY4, following the provisions of IPRA, when applicable.</li> <li>2. 50% of targeted watershed taken up for comprehensive management before the end of PY4.</li> <li>3. Comprehensive whole farm plans prepared for sustainable productivity enhancement of the lands owned by the target households through participatory process within two years of the establishment of</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ LGU records and watershed management plans.</li> <li>❖ Field surveys, case studies, evaluations.</li> <li>❖ Reports of PFO/NGAs/LGUs/NGOs.</li> <li>❖ Reports of the CIs.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. LGUs/NGOs/NGAs have the capacity to prepare and execute watershed management plans with the participation of the community institutions.</li> <li>2. LGUs and other partner agencies are sensitive to the need for natural resources conservation.</li> <li>3. LGUs and the national government</li> </ol>



	community institutions in at least 50% of the <i>barangays</i> . 4. Resource management plans prepared and implemented for special areas such as Dinagat Island, Mainit Lake, coastal clusters of Surigao del Sur province before PY6		agencies have the capacity to equip the communities with skills required for preparation and implementation of whole farm development plans	
7	Appropriate farming system technologies identified, developed, adapted, tested with farmers and widely disseminated.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Over 25% of the gross cropped area of the project beneficiaries under improved cropping system within four years of entry.</li> <li>2. Over 20% of the upland farmers diversified their cropping systems with increased yields within five years of inception.</li> <li>3. Improved on-farm water management measures and double cropping adopted by over 30% of the farmers with access to irrigation by the end of PY4.</li> <li>4. Over 20% of the coconut/banana systems diversified with a range of fruit trees, improved coconuts, coffee, abaca, etc., within five years of entry.</li> <li>5. Over 50% of homesteads adopt intensive cropping systems by the end of PY4.</li> <li>6. 70% of the area under slash-and-burn agriculture stabilized and fallow cycle lengthened by at least a year by 2007.</li> <li>7. On-farm participatory research implemented by agricultural trainers (ATs) and community institutions with appropriate technical support.</li> <li>8. Over 30% of the households report improved productivity of livestock within three years of entry.</li> <li>9. Specific indicators for the performance of different farming systems developed with community participation by the end of second year of entry.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Baseline survey, periodic monitoring and evaluation.</li> <li>❖ Crop yield and agriculture surveys.</li> <li>❖ Reports of the Department of Agriculture (DA), Department of Agrarian Reform (DAR) and DENR.</li> <li>❖ Impact evaluation and mid-term evaluation.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Field trials find a wider and more flexible range of appropriate and profitable extension packages acceptable to farmers.</li> <li>2. The extension and research functionaries provide sustained support to the community institutions.</li> </ol>
8	Proven efficient fishery enterprise options adopted by over 1 500 fisher families	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comprehensive fisheries resource management plans prepared and implemented by over 25% of target fisher households.</li> <li>2. Proven fishery enterprise options (cage, niche, seaweed, crab) adopted by some 1 000 households.</li> <li>3. Sustainable fisheries policies and strategies adopted and implemented by coastal LGUs by PY 4.</li> <li>4. Household income of fisher families increased by at least 20% by PY 6.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Provincial and LGU reports.</li> <li>❖ FRS and community field extension worker (CFEW) records.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fisheries regulations are imposed and enforced by DENR and LGUs.</li> <li>2. Pilot trials and demonstrations are successful.</li> <li>3. New enterprises and techniques are feasible and profitable.</li> </ol>
<b>Socio-Economic Support Services and Studies</b>				
9	Effective Government and private advisory, research and counselling services for all enterprises provided and effective marketing information system installed.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. About 1 000 small farm and non-farm enterprises established by PY6.</li> <li>2. Credit provided to at least 50 cooperatives to establish farm, fisheries and non-farm enterprises by PY6.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ LGU and PFO reports.</li> <li>❖ Reports of the cooperatives and the LBP.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. The executing agencies provide sustained support in close association with the appropriate private-sector agencies.</li> </ol>

			2. LBP and PCFC are proactive in providing credit to the target households.
10 Health and nutritional status of indigenous participant communities improved.	<p>1. Comprehensive health plan for indigenous peoples prepared, 270 <i>barangay</i> health workers trained, 1 000 functional literacy courses conducted and four mobile clinics established and expected to effect the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• incidence of malnutrition among children below five years of age, pregnant and lactating mothers reduced by 30% by PY6;</li> <li>• incidence of water-borne diseases decreased by 25% by PY6;</li> <li>• incidence of Bilharziasis reduced by 20% in the villages surrounding Lake Mainit by PY6;</li> <li>• consciousness regarding health, hygiene and sanitation improved in the project area as measured by increased demand for health services and improved surveillance, registration and consumption of medicines, etc.</li> </ul> <p>2. A framework for a sustainable drug supply system for the municipalities prepared.</p> <p>3. Improved coordination and assistance by NCIP to tribal communities with the provision of vehicles and operating budgets at provincial level.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Baseline survey and the periodic monitoring and evaluation reports.</li> <li>❖ Case studies.</li> <li>❖ Impact evaluation and mid-term review.</li> <li>❖ Health surveys.</li> <li>❖ NCIP reports.</li> </ul>	<p>1. The existing health delivery system has the intrinsic capacity to respond to the needs of the community with specific inputs.</p> <p>2. The <i>barangay</i> health workers have the potential to provide preventive and promotive health services with capacity- enhancement inputs.</p>
<b>Support Fund for Indigenous Peoples</b>			
11 Indigenous peoples tribal council heads members of local development councils (LDCs).	<p>1. Media material on IPRA produced and disseminated and information campaigns on IPRA carried out.</p> <p>2. Orientation training of tribal leaders on the role of LDCs in the development of ancestral domains conducted.</p> <p>3. Indigenous peoples coalition groups promoted and represented at various levels of governance.</p> <p>4. LGU and national agencies' staff trained and oriented on IPRA and development concerns of indigenous peoples.</p> <p>5. Administrative order requiring inclusion of tribal council heads in local development councils issued by DILG.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Reports of NGO and of NCIP/PPCO/PFO.</li> <li>❖ DILG reports.</li> <li>❖ Publication of General Appropriation Order in the Gazette.</li> </ul>	1. LGUs are responsive to tribal representation in councils and to integrating their plans and budgets. LGUs/DILG agree to implement IPRA.
12 Ensured security of tenure of indigenous peoples.	<p>1. 100 indigenous peoples sent on cross visits.</p> <p>2. Innovative participatory surveys, mapping of perimeters and current land uses of selected CADCs successfully undertaken in conformity with the requirements of the Housing and Land Use Regulatory Board (HLURB).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Reports of qualified partner NGO.</li> <li>❖ Reports by NCIP/ DNER/PPCOs/PFO.</li> <li>❖ Progress reports and monitoring and evaluation (M&amp;E) reports.</li> </ul>	<p>1. Boundary conflicts on CADs/CALTs successfully resolved.</p> <p>2. DNER adopts methodology.</p> <p>5. NCIP becomes fully operational and able to prepare ADMPs, issue CADCs and affirm ADSPPs.</p>



	<p>3. Survey and mapping data typed and kept in NCIP vault with duplicate records with tribal councils.</p> <p>4. CALTs/CADTs titles successfully issued.</p>			
13	<p>Integration of Ancestral Domain Sustainable Development and Protection Plan with local and national development plans and budgets</p>	<p>1. ADSPPs prepared with the participation of indigenous peoples for at least 70% of the declared and surveyed CADCs ;</p> <p>2. At least 50% of ADSPPs integrated in local and national plans and budgets.</p>	<p>1. Municipalities and other LGUs willing to cooperate with project/partner NGO.</p> <p>2. Sufficient funds budgeted for implementation of ADSPPs.</p>	
<b>Project Management</b>				
14	<p>Efficient, responsive and cost-effective project services to community institutions provided.</p>	<p>1. PFO and project offices established at the provincial and municipal levels before inception of project activities.</p> <p>2. Competent NGOs contracted to provide sustained participatory facilitation to the community institutions.</p> <p>3. Efficient technical services provided through in-house experts and experts contracted to provide specific services.</p> <p>4. Effective MIS established before the end of PY1.</p> <p>5. Sustained capacity-building inputs provided to the extension staff whose efficiency is enhanced through provision for mobility.</p> <p>6. Systems and procedures established through project implementation manual to ensure streamlined delivery of support services and to promote transparency and accountability.</p> <p>7. Not less than 30% of the staff are women to ensure adequate support to women.</p> <p>8. Participatory processes become an integral part of development interventions of the Government as demonstrated by the attitude and work culture of the agencies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Reports of different implementing agencies.</li> <li>❖ Management Information System (MIS).</li> <li>❖ Project implementation manual and manual for the operation of community investment fund (CIF).</li> </ul>	<p>1. Municipalities and other LGUs cooperate with project and take advantage of project services.</p> <p>2. LGUs accept principles of cost recovery and improved travel and other allowances for LGU staff, service contract systems, performance criteria and improved management systems.</p> <p>3. Project management staff at all levels are properly recruited, trained and operating satisfactorily.</p> <p>4. Sufficient funds are budgeted and released for project implementation</p>





## ORGANIZATION AND MANAGEMENT

1. The Project Facilitation Office (PFO) will: (i) provide national and interregional/provincial coordination with other projects and technical, administrative and management support to the Provincial Project Coordination Office (PPCO); (ii) resolve conflicts among key project stakeholders; (iii) liaise with IFAD and other donors working in the project area; (iv) process major procurement of goods and services in cooperation with the six provinces and the multisector committee; (v) design and establish a monitoring and evaluation (M&E) and beneficiary impact assessment system for the project, satisfactory to IFAD, within six months of loan effectiveness, and operate the system; (vi) update the project implementation, community investment and M&E systems manuals as necessary; (vii) arrange for external evaluations of the project (mid-term and completion); and (viii) operate the project account. In addition, the PFO will undertake a series of yearly tasks related to planning, budgeting, accounting and reporting including consolidation of project annual workplans and budgets (AWPBs).
2. A project steering committee, headed by the Department of Agrarian Reform (DAR), will comprise the Department of Agriculture (DA), the Department of Budget Management (DBM), the Department of Environment and Natural Resources (DENR), the Department of Interior and Local Government (DILG), the Department of Finance (DOF), the Land Bank of The Philippines (LBP), the National Commission for Indigenous Peoples (NCIP), the National Economic and Development Agency (NEDA) and the People's Credit and Finance Corporation (PCFC) as members. Its tasks will include: (i) provision of policy guidance in respect of government policy; (ii) provision of interdepartmental coordination where the PFO is unable to resolve issues; (iii) endorsement of AWPBs and progress reports; and (iv) forwarding to IFAD for approval the second priority group of *barangays* eligible for project assistance, based on clear and transparent criteria and with due consideration on the *barangays* in CADCs.
3. At the regional level, the Regional Development Council will review, on a quarterly basis, the implementation of the project, together with all other development activities and provide operational guidance for its streamlined implementation.
4. At the provincial level, the Provincial Project Coordination Office (PPCO) will provide technical assistance to the municipal local government units (LGUs) and coordinate all project activities in the province, ensure that project activities are coordinated with those of the other donor agencies operating in the province, endorse the AWPBs prepared by the municipalities and non-governmental organizations (NGOs) prior to their consolidation and subsequent submission to the PFO and review, endorse and consolidate the semestral and annual progress reports prepared by the municipalities and NGOs. The Provincial Development Council will oversee project implementation along with all other development activities in the province.
5. At LGU level, in each project municipality a project management team, comprising key officials under the overall supervision of the mayor, will implement project activities in accordance with the AWPB. One staff member will be assigned to the project as the municipal project manager, who will assist the mayor in coordinating all activities relating to the project. In addition, the municipal planning and development coordinator, in conjunction with the multisectoral committee, will review the feasibility of the proposals submitted by the *barangays*, monitor project progress and submit progress reports to the PPCO. The Municipal Development Council will review the performance of the project every month. The captains of participating *barangays*, at least one representative from each of the community institutions, self-help groups (SHGs), indigenous groups and the network NGOs will attend these meetings.
6. At the *barangay* level, the *Barangay* Development Council (BDC) will monitor and facilitate the implementation process. A project implementation team comprising the NGO staff, the BDC and the DAR development facilitator will be responsible for supporting the target communities in the implementation of different activities.



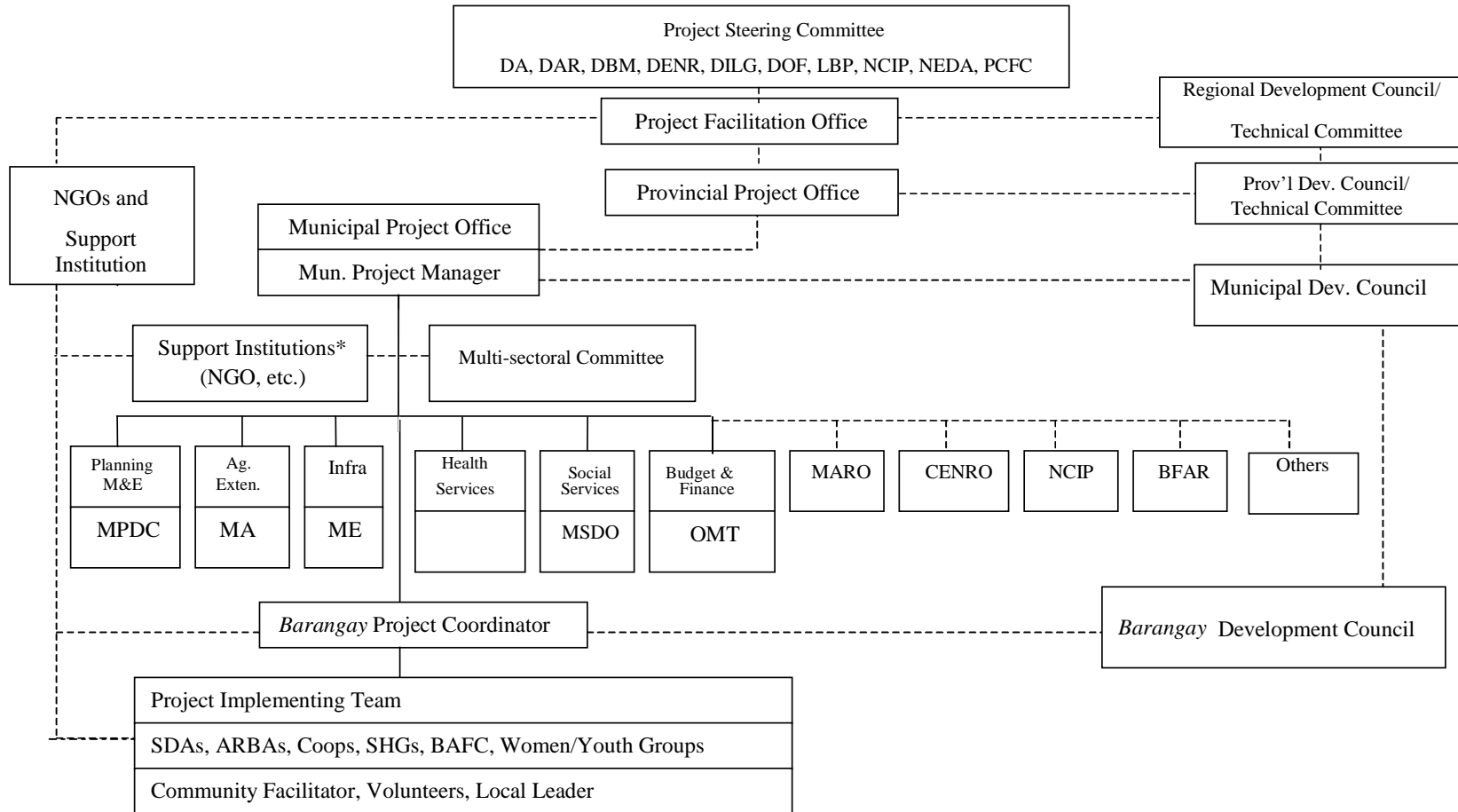
APPENDIX IV

7. A multisectoral committee (comprising representatives from the LGU, community institutions/beneficiary groups, local religious and civic leaders, PFO, NCIP and network NGOs) assisted by the PFO, will select NGOs on a competitive and transparent basis. Priority will be given to local NGOs that fulfil the criteria for specific tasks. The selection process will have three stages: (i) a prequalification process that will include consultations with NGOs, which will result in a long list of qualified NGOs selected by themselves from among their ranks; (ii) shortlisting of prequalified NGOs based on their technical proposal; and (iii) competitive bidding following IFAD procurement procedures (i.e. local shopping or local competitive bidding depending on the size of the contract). The multisectoral committee, which will be involved in each step of the process, will prevent any group from having undue pressure and influence in the decision-making process.

8. **Monitoring and evaluation.** The project's M&E system will include:

- a management information system to monitor the financial and physical progress at different operational levels to enable remedial action where needed, enhance the capacity of LGUs to monitor poverty alleviation initiatives effectively and provide feedback to the national agencies.
- A participatory monitoring system operated by the community institutions to enable them to assess the performance of different project interventions and explore local solutions to problems, and seek assistance from the LGUs and other relevant entities.
- A baseline survey to be undertaken to gather for each project municipality information that is unavailable from the published data – including indicators of community empowerment, gender mainstreaming, poverty, agriculture, livestock and fisheries, rural infrastructure, basic social services, LGU capacity, compliance with the Indigenous Peoples' Rights Act (IPRA) and integration of national programmes with the local plans. This survey will provide a sound database for future assessment of project impact.
- A system to be established to evaluate the process and impact of the project with specific focus on household food security, livelihood opportunities, community empowerment, emphasizing women and the indigenous population, as well as other health and socio-economic indicators. To ensure objectivity, independent and competent institutions will perform the evaluation.

## ORGANIZATION AND MANAGEMENT





## MUNICIPAL IMPLEMENTATION STRUCTURE

